



ORGANISER LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Objectifs de la formation

- Connaître la législation applicable aux élections professionnelles
- L'élaboration du PAP
- La préparation des élections
- Le déroulement des élections
- Le contentieux électoral

PROGRAMME

La législation applicable aux élections professionnelles

Les règles applicables au calcul de l'effectif de l'entreprise.

La périodicité de l'organisation des élections professionnelles.

La détermination du cadre pour l'organisation de chacune des élections

L'électorat et l'éligibilité

Les conditions légales pour avoir la qualité d'électeur.

Les conditions requises pour se porter candidat aux élections.

L'élaboration du protocole d'accord préélectoral

L'objet du protocole d'accord préélectoral.

Les modalités d'invitation des organisations syndicales.

La négociation du protocole d'accord préélectoral.

Les conditions d'adoption.

La durée de validité.

La publicité.

Les conséquences de l'absence de protocole d'accord préélectoral.

La préparation des élections professionnelles

Le déclenchement des élections.

La législation relative au vote électronique.

Le nombre de représentants du personnel à élire.

La composition des collèges électoraux et la répartition du personnel entre ces collèges.

La répartition des sièges à pourvoir entre les catégories de personnel.

Les litiges relatifs à la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux.

L'élaboration des listes électorales.

L'établissement des listes de candidatures.

L'organisation matérielle des élections professionnelles

La mise en place et le rôle du bureau de vote.

Les bulletins de vote, urnes, isolements et listes d'émargement.

Le vote par correspondance.

Le contentieux électoral

Les litiges relevant du tribunal d'instance.

Les litiges relevant de la compétence de l'administration.

Prévenir le contentieux électoral : les démarches à suivre et les précautions à prendre.

FICHE PEDAGOGIQUE

Titre du stage : Organiser les élections professionnelles

Objectifs opérationnels :

- Connaître la réglementation.
- Mettre en place les élections professionnelles.

Durée totale et répartition : 1 jour.

Contenu : Voir programme de formation en annexe.

Date et lieu : à déterminer

Méthodes pédagogiques :

- Revue de presse.
- Support de stage qui sera un outil d'aide au quotidien.

Moyens mis en œuvre :

L'échange d'expériences entre stagiaires constitue une base de réflexion significative de la démarche globale.

Le rôle du formateur est de permettre à chacun de s'exprimer librement et de donner les moyens permettant une appropriation personnelle de la formation.

Animateur :

Jean-Luc BARFLEUR

Consultant-formateur en Droit du travail.

Modalités de validation des acquis :

- Une évaluation écrite sera proposée aux participants afin qu'ils puissent exprimer leur sentiment vis-à-vis de la formation et faire une analyse des apports de celle-ci.
- Une synthèse sera également présentée par le formateur et le support de stage sera remis aux participants.